



SECTION SPORTIVE EQUITATION

Les objectifs

La Section Sportive Scolaire a pour objectif de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.

LE DISPOSITIF

Trois heures (2 fois 1H30) dans l'emploi du temps hebdomadaire sont consacrées à la pratique sportive, à l'acquisition de connaissances générales liées au cheval et à son environnement. La section sportive fonctionne conjointement entre le collège Pasteur et le Lycée Le Verrier.

L'ENCADREMENT

Les cours sont assurés par un Instructeur d'équitation (DES JEPS) et un Moniteur d'équitation (BP JEPS). La coordination pédagogique est assurée par un professeur du collège et un professeur du Lycée.

LIEUX DE PRATIQUE :

Les élèves se rendent au Pôle hippique en transport collectif pris en charge par l'établissement. Ils sont ramenés à l'issue du cours devant le Lycée mais les familles peuvent récupérer leur enfant au Pôle hippique à l'issue du cours



L'EFFECTIF

Le nombre d'élèves de la Section est de 80 (soit environ 20 pour le collège et 60 pour le Lycée.

Au collège, priorité sera donnée aux élèves de 6^e, la section restant ouverte aux autres niveaux.

LE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement traite les candidatures chaque année (en juin) pour l'admission à la rentrée suivante. Elle est composée des Chefs des deux établissements, de l'Instructeur, du Moniteur, des deux professeurs coordonateurs et du directeur du pôle hippique. Les critères sont : la motivation, le dossier scolaire, le niveau sportif.

LE DEPOTS DES CANDIDATURES

La demande (ci-dessous) est à retourner au collège PASTEUR avant **le 18/06/2015**. Délai de rigueur. Après étude de la demande par la commission, celle-ci convoquera éventuellement le candidat au Pôle hippique.

LES CONDITIONS REQUISES :

- Etre scolarisé au collège Pasteur ou être en CM2 dans une école du secteur du collège Pasteur ou avoir fait une demande de dérogation (document à demander au chef d'établissement où est actuellement scolarisé votre enfant) pour être scolarisé au collège Pasteur de Saint-Lô.
- Fournir, **par un médecin du sport**, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation.
- s'engager à prendre dès la rentrée scolaire une licence fédérale (montant ?? €) et à s'inscrire à



SECTION SPORTIVE EQUITATION

l'Association sportive du collège (UNSS, montant 12,00€).

- S'engager à signer et à respecter le règlement de la section sportive scolaire (Le maintien dans celle-ci est lié au respect des valeurs sportives et du règlement de la section)

FICHE DE CANDIDATURE

(à renvoyer au collège Louis PASTEUR)

NOM : Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Tel :

Date de naissance :

Scolarité actuelle :

Nombre d'années de pratique de l'équitation :

Eventuellement diplômes ou équivalents :

Eventuellement nom du club :

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, l'autorise à faire acte de candidature et à participer aux activités de la section sportive équitation du collège Pasteur.

Fait à , le /..... /.....Signature :

PIECES A JOINDRE : BULLETINS SCOLAIRES DE L'ANNEE.



Collège Louis Pasteur
 21 rue maréchal de Lattre de Tassigny
 50000 saint Lô.
Tel : 02 33 72 55 90
mail : ce.0500095g@ac-caen.fr
site : <http://colpasteur.etab.ac-caen.fr>